

62

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE

DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIV^e Volume.
N^o 24. — Décembre 1892.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesse devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection et domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 4 heures 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole communale des Garçons.

SENLIS
IMPRIMERIE VEUVE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1892

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Amelot. — M. Divière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel. — M. Vantroys. — M. le baron Gustave de Rothschild.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*. — M. Cossin, *secrétaire*. — M. Jassemmin, *secrétaire-général*. — M. Dubarle, *jardinier-professeur*. — M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GÉNÉRAL

Président.....	MM. Thirion.
Vice-Présidents.....	Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général.....	Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	Lebrasseur.
Secrétaire.....	Legras.
Secrétaire pour l'Apiculture.....	Harjret.
Trésorier.....	Choquet (Jules)
Trésorier-Adjoint.....	Noché.
Bibliothécaire-Archiviste ..	Deslandes père.
Conservateur du Matériel ..	Tirlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Sylvain Berger, Bordier, Simon Compiègne, Delmont, Deslandes fils, Fossiez, Pecquet, Salor, Tassin, Testard, Vaudier, Leclerc (Léon).

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

BETZ. — *Président* : M. Roblin. *Vice-Présid.* : M. Desjardins. *Secrétaire* : M. Lefèvre. *Vice Secrétaire* : M. Defiocourt. *Délégué* : M. Arrachart.
CREIL — *Président* : M. Somasco. *Vice-Prés.* : MM. Coquatrix et Pichon. *Secrétaire* : M. A. Thuillot. *V.-Secr.* : M. E. Thuillot. *Trésorier* : M. Péan. *Délégués* : MM. Cazier et Coutard.
CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *Vice Secr.* : M. Cluet. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Choron.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Présid.* : M. Savignac. *Vice-Présid.* : M. Naze. *Secrétaire* : M. Peltier. *Vice-Secr.* : M. Sadet. *Trésorier* : M. Barbier. *Délégué* : M. Delaunay.
NANTEUIL-LE-HAUCOIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Jolibois. *Secrétaire* : M. Grélez. *Vice-Secrétaire* : M. Délie. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Tassard et Garnotel.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. *Vice-Présid.* : M. *Secrétaire* : M. *V.-Secr.* : M. *Trésorier* : M. *Délégué* : M. Lefebvre.

A cause de la Fête de l'An, les Réunions de la Section centrale et du Conseil d'administration sont remises au Dimanche 8 Janvier, aux heures ordinaires.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 4 DÉCEMBRE 1892.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Sont déposées sur le bureau les brochures suivantes :

1° *Mœurs et Destruction de l'Anthonome* (hommage de l'auteur), par M. Hérissant.

2° *Sur les Cryptogames et Insectes nuisibles au Poirier* (hommage de l'auteur), par M. Jolicœur.

3° *Culture, en haies et en palissades, du Pommier à cidre et des autres Arbres fruitiers à cidre*, par M. Châtenay.

4° *Société nationale* (procès-verbaux du Congrès de 1892).

5° *Les Catalogues de MM. Van Velsem, — Forgeot, — Plet, — Dreux, — Blain fils aîné.*

Des remerciements sont votés aux auteurs qui ont bien voulu nous offrir leurs ouvrages.

La correspondance comprend des lettres d'excuses de MM. Morel et Berger.

M. le Président communique à l'Assemblée deux notes : la première, sur *l'Emploi du Sulfate de fer comme engrais* ; — la seconde, sur *la Poire Fondante de Noël*.

Leur insertion au Bulletin est votée à l'unanimité.

M. le Secrétaire-Général-Adjoint donne connaissance du

XIV^e VOLUME. — N^o 24. — DÉCEMBRE 1892.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice : 9568

CB : 4789

SHAS



0 000000 047890

procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration, qui propose :

1° L'échange du Bulletin avec la Société de la Meuse.

2° L'approbation de la décision prise en ce qui concerne le square.

3° L'insertion au Bulletin et dans les journaux de l'abandon gratuit fait par la Société des greffes d'arbres fruitiers à cidre. Ces greffes seront données à toute personne, Sociétaire ou non, qui en fera la demande à M. Lozet, jardinier-professeur. On sera servi par ordre d'inscription.

4° De compléter ainsi le titre de la Société : *Société d'horticulture et d'Apiculture de l'arrondissement de Senlis*. — L'approbation de M. le Préfet sera demandée.

5° Nomination d'un Secrétaire spécial à l'apiculture.

Toutes ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

M. Lozet annonce à la Société que M. Gomot offre à titre gracieux les engrais pour toute expérience à faire au jardin.

Des remerciements unanimes sont adressés à M. Gomot.

Il est ensuite procédé à l'élection des Membres du Bureau et du Conseil d'administration.

RÉSULTATS

Président.....	MM. THIRION.
Vice-Président.....	BROCHON.
Id.	MOREL.
Id.	VANTROYS.
Secrétaire-Général.....	DELAMOTTE.
Secrétaire-Général-Adjoint.....	LEBRASSEUR.
Secrétaire.....	LEGRAS.
Secrétaire pour l'Apiculture.....	HARDRET.
Trésorier central.....	CHOQUET (JULES).
Trésorier-Adjoint.....	NOCHÉ.
Bibliothécaire-Archiviste.....	DESLANDES père.
Conservateur du matériel.....	TIRLET.

Conseil d'administration.

MM. BERGER, BORDIER, COMPIÈGNE, DELMONT, DESLANDES fils, FOSSIEZ, PECQUET, SALOT, TASSIN, TESTARD, VAUDIER, LECLERC (LÉON).

Commission des Finances.

MM. MOREL, TIRLET, NOCHÉ. — MM. DELAMOTTE, secrétaire-général, et CHOQUET, trésorier, membres de droit.

M. le Président, au nom des nouveaux élus, remercie les membres de la Société de la confiance qu'il veut bien accorder aux anciens administrateurs, et s'engage en leur nom à apporter tout le zèle et le dévouement nécessaires à la prospérité de notre chère Société.

Les paroles du Président sont couvertes d'applaudissements.

Apport en séance.

M. THOMAS, à Chamant : Chrysanthèmes variés. — *Mention honorable.*

EMPLOI DU SULFATE DE FER comme engrais.

On sait que le sulfate de fer a, ces dernières années, été fréquemment préconisé comme engrais. Il importe aux horticulteurs d'être fixés sur sa véritable valeur à cet égard.

MM. Boizat et Paturel, à l'Ecole d'agriculture de Grignon, se sont livrés à de nombreuses expériences contradictoires, dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer, mais dont le *Bulletin du Ministère de l'Agriculture* donne, en ces termes, les conclusions :

1° Le sulfate de fer est vénéneux par lui-même ou tout au moins par l'acide qu'il met en liberté en passant à l'état de

sulfate ferrique basique; il ne peut donc être utilement employé que lorsqu'il provoque des réactions secondaires.

2° Dans un sol calcaire, le sulfate de fer se transforme rapidement en donnant du sulfate de chaux et de la rouille; on en peut mettre des quantités *quelconques* sans entraver d'une façon absolue la marche de la végétation, si le calcaire fin est assez abondant et si l'on a soin de n'ensemencer que plusieurs mois après avoir incorporé l'amendement au sol.

3° Le sulfate de fer peut agir principalement à la façon du plâtre, en favorisant la diffusion de la potasse; il peut, dans les terres pauvres en potasse assimilable, remplacer le plâtre pour les légumineuses et quelques autres plantes de mêmes exigences, telles que la pomme de terre, la betterave, la vigne. En dehors de ces cas spéciaux, nous pensons que le cultivateur n'a rien à gagner à faire entrer cette substance dans les formules de fumure.

LA POIRE FONDANTE DE NOËL

Il semble que la Poire « Fondante de Noël », gain assez récent du fameux Major Esperen, ne soit pas aussi répandue dans les jardins bourgeois qu'elle mériterait de l'être.

L'arbre est d'une moyenne vigueur, mais d'une grande fertilité. Le fruit, assez gros, demi-fondant, fin, juteux, sucré et parfumé. Sa maturité atteint parfois la mi-janvier.

Ce qui a pu lui nuire dans l'estime des amateurs, c'est que, dans ses années de grande fertilité, le fruit, trop abondant, reste petit et médiocre de qualité, si l'on n'a pas eu le courage nécessaire d'en enlever une forte proportion.

Mais, avec cette précaution, mise en espalier dans les places même les moins avantageuses, et surtout en terrain sain et non humide, la Fondante de Noël consolera souvent l'amateur de l'absence, malheureusement si fréquente, du Beurré d'Aremberg, détruit ou déformé par la tavelure.

LISTE DE QUELQUES VARIÉTÉS DE VIGNES CULTIVÉES DANS NOS CONTRÉES

NOMS	COULEUR	EXPOSITION	MATURITÉ	OBSERVATIONS
Madeline Angevine.....	Blanc.....	Sud; contre-espalier.	Comm. d'août....	Très bon; pas assez connu.
Précoce de Malingre.....	Blanc.....	Id.	Id.	Sujet à la coulure.
Admirable de Courtillia.....	Blanc doré..	Id.	Id.	Très bon.
Noir hâtif de Marseille..	Noir.....	Plein air.....	Id.	Demande à être plus cultivé.
Chasselas Vibert.....	Blanc.....	Sud; contre-espalier.	Id.	Délicieux, mais sujet à la coulure.
Id. de Nègrepont.....	Rose.....	Id.	Fin d'août.....	Très sucré.
Id. de Bordeaux.....	Blanc doré..	Id.	Id.	Bon; grappe lâche.
Id. de Florence.....	Blanc doré..	Id.	Id.	Bon; grappe petite.
Portugais bien.....	Noir.....	Plein air.....	Id.	Table et vin.
Muscat de St-Laurent..	Blanc.....	Est; espalier.....	Id.	Exquis.
Id. id.....	Noir.....	Sud; contre-espalier.	Comm. de sept..	Bon.
Vert de Madère.....	Blanc.....	Id.	Id.	Pas assez connu.
Diamant Traube.....	Blanc ambré.	Id.	Septembre.....	Grains énormes.
Chanéché.....	Noir.....	Plein air.....	Fin d'août.....	Ordinaire.
Favorite de Ladi.....	Blanc.....	Sud; contre-espalier.	Septembre.....	Un peu musqué; bon.
Gradiska.....	Blanc.....	Id.	Id.	
Minestra.....	Noir.....	Id.	Id.	Espèce de Frankental; mûrisant très bien.
Requiem.....	Blanc.....	Est; espalier.....	Fin de septembre.	Admirable.
Aleatico.....	Noir.....	Plein air.....	Septembre.....	Table et vin; demande à être connu.
Uliade.....	Noir.....	Sud; espalier.....	Fin de septembre.	Exquis, mais tardif.
Malvoisie.....	Blanc.....	Plein air.....	Id.	

Je n'indique ici que les variétés les plus méritantes. D'autres variétés sont encore à l'étude; je me réserve d'y revenir s'il y a lieu.

ALF. HARDRET.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Expériences avec différents sels fertilisants autour des arbres fruitiers. — Dans une réunion de la Société, nous avons exposé à notre auditoire attentif le résultat de nouvelles expériences entreprises au printemps autour de poiriers sur cognassiers de toutes variétés plantés en sol de remblai essentiellement crayeux.

Désireux de compléter dans des cas spéciaux l'enseignement classique de nos savants agronomes; poussé par notre rôle à diriger constamment nos efforts vers l'ennemi; aidé par les encouragements de nos associations aussi bien que par leur concours éclairé, nous ne cesserons de suivre la voie que nous nous sommes tracée et de marcher à la conquête de nouvelles découvertes dans toutes les branches de la culture.

L'expérience des plus curieuses que nous allons relater ici nous a été suggérée par l'état rachitique et chlorotique de plus de six cents sujets de poiriers en collection, dirigés en fuseaux, et plantés dans le sol éminemment calcaire du jardin-école de la Société.

De végétation déjà difficile les années précédentes, l'hiver rigoureux et prolongé que nous venions de traverser les avait altérés, compromis au point que, considérés au début de la végétation, tout indiquait la nécessité de les faire disparaître de l'endroit en vue qu'ils occupaient dans la propriété.

C'est alors que nous résolûmes de leur demander la vie ou la mort au lieu d'une sorte d'état intermédiaire vraiment insupportable.

Donc, aussitôt que la végétation se fut montrée très irrégulière, à peine sensible au sommet des rameaux, et que les feuilles rudimentaires eurent accusé une couleur jaune caractéristique à la partie inférieure de chaque sujet, on pra-

tiqua des cuvettes autour du tronc de chacun d'eux dans le but d'y réunir deux puissants éléments, l'azote et le fer; le premier sous forme de nitrate de soude, le second par le sulfate de la base précitée, et d'en produire la dissolution immédiate et par suite l'absorption et la transmission presque instantanées des éléments solubles jusqu'au sommet des diverses parties du branchage. Quelques-uns ne reçurent que du nitrate.

Choisissant de préférence une journée à température élevée, un temps à la sève comme on dit, on prit quatre à cinq poignées de chacun des deux sels qu'on épandit au fond des rigoles circulaires, puis on versa quelques litres d'eau pour en hâter la dissolution. Il se produisit alors une effervescence, résultat d'une combinaison de plusieurs éléments réunis ou peut-être d'une simple association, puis on recouvrit le tout et on attendit.

Trois heures s'étaient à peine écoulées que l'examen à la loupe d'un grand nombre de feuilles placées au sommet de l'arbre montrait un pointillé noirâtre, produit d'une évaporation acide, qui s'étendit de plus en plus et détermina la brûlure complète ou partielle d'un grand nombre d'entre elles, provoquant des effets analogues sur les bourgeons en voie d'activité.

Nous nous attendions à cette manifestation et n'en fûmes pas surpris, mais nous comptions aussi sur une nouvelle végétation par toute la partie plus ou moins latente du bourgeonnement que nos poiriers et pommiers offrent plus qu'aucun autre, et paraissions assurés d'une nouvelle et plus consolante vitalité.

La double conséquence de cet énergique traitement ne se fit pas longtemps attendre, car, quelques jours après, nous constations avec satisfaction le renouvellement des organes détruits par l'allongement des rameaux restés en rosette, aussi bien que par l'évolution d'un nombre considérable de bourgeons latents et adventifs d'une couleur verte ou ver-

dâtre très caractéristique, même sur les portions de rameaux chlorotiques au dernier degré.

La croissance rapide de ces nouveaux bourgeons sur des sujets qui n'en produisaient quasi plus, ainsi que la couleur normale des jeunes feuilles, qui ont pris en quelques jours toute l'ampleur dont elles étaient susceptibles, sont autant d'heureuses constatations qui ont dépassé nos espérances et que nous avons pour devoir de signaler aux intéressés. Actuellement, les sujets très compromis, avant l'expérience, ont refait une nouvelle ramure portant un abondant feuillage; ceux qui étaient moins affectés se développent avec une énergie à laquelle nous ne sommes pas accoutumés ici et qui annonce une véritable résurrection, L'emploi séparé de l'un ou de l'autre des deux sels a produit des résultats infiniment moindres.

Il ne nous convient pas d'insister outre mesure sur le raisonnement purement théorique de ces expériences, car nous risquerions de faire l'obscurité et d'en affaiblir la portée au point de vue des applications. Sous forme de conclusion, nous en dégagerons seulement les points principaux :

1° Les spongioles ou extrémités absorbantes des racines de plantes ligneuses, telles que le poirier, considérées au début de la végétation, offrent la plus grande résistance à l'action des sels minéraux mis à leur portée et immédiatement solubles.

2° Au début de la végétation, leur puissance d'absorption est telle, que les éléments combinés de la préparation sont transmis en quelques heures jusqu'au sommet des branches les plus élevées.

3° L'action combinée de l'azote et du fer rendus rapidement assimilables est indispensable pour atteindre complètement le but cherché.

4° Sur les essences qui possèdent à un haut degré la propriété de développer de nombreux bourgeons latents,

l'évolution de ces organes suit immédiatement la première qui a dû être sacrifiée.

5° Une partie du feuillage de quelques sujets ayant persisté au voisinage de feuilles intoxiquées, nous devons admettre une certaine relation entre les racines et les parties aériennes des végétaux, sans laquelle, d'ailleurs, il serait difficile d'expliquer l'état languissant d'une branche à côté d'une autre normale portée par le même arbre.

DUBARLE,

Professeur de la Société de Viticulture, Horticulture
et Sylviculture de l'arrondissement de Reims.

(Bulletin de la Société de Reims).

*
* *

Destruction de l'Æthalium septicum. — C'est en pensant rendre service que je viens signaler de quelle manière je suis parvenu à combattre l'*Æthalium septicum*, Champignon vulgairement nommé Toile, Fleur de tan, qui, par son envahissement fort rapide, sous la forme d'une crème jaunâtre, peut, dans une nuit, garnir la surface d'un panneau, sur une épaisseur de plusieurs centimètres.

Son germe se développe grâce à la décomposition du Chêne, et aussi bien la feuille, l'écorce, que le cœur de l'arbre, fournissent les éléments nécessaires à la végétation de ce Cryptogame.

Lorsqu'il va faire son apparition, la terre ou la tannée se prend comme par la gelée. Ensuite, des filaments jaunâtres apparaissent à la surface du sol, et quelques heures après leur apparition, le Cryptogame prend rapidement son cours.

C'est alors aussi que je commence à le combattre. Dernièrement, en effet, désespéré de voir envahi, un matin, tout un carré de couches (dont la plus grande partie est composée de feuilles de Chêne), je me mis à réfléchir, et, sachant que le soufre est un ennemi incontestable de plusieurs Champignons, je résolus de l'appliquer.

Je souffrai donc légèrement les surfaces envahies, en procédant à peu près de même qu'on le fait pour la Vigne. Quelle fut ma joie lorsque je vis les filaments, ainsi que tout le corps du Champignon, prendre une teinte marron et ensuite sécher !

Mais, le lendemain, il y eut une nouvelle apparition dans les endroits qui avaient été épargnés jusqu'à ce jour. Je couvris donc le tout de soufre, sans exception cette fois, et aussitôt que le parasite se montrait au jour, sous l'action de cette substance, il passait presque de suite à l'état de poussière.

Maintenant, pour prévenir le mal, lorsque la terre, le terreau, ou la tannée sont prêts à recevoir les plantes, je répands le soufre avant de les y enterrer, et cet envahisseur sort pour se plaquer à l'extérieur des planches du coffre plutôt que d'affronter son adversaire.

Si toutefois on se trouvait avoir des plantes sur lesquelles on ne voudrait pas mettre du soufre, je conseille d'employer le sulfate de cuivre, mais à une dose assez faible pour que l'eau dans laquelle on dissout ce sel ne soit pas sensiblement colorée de sa teinte verdâtre. Dans cette faible proportion, le sulfate de cuivre ne peut nuire en quoi que ce soit aux plantes.

VACHEROT, horticulteur,

à Boissy-Saint-Léger (Seine-et Oise).

(*Journal de la Société nationale d'Horticulture de France*).

*
**

Les Jets de Navets forcés. — Tout vient à point à celui qui sait attendre ; ce dicton, si simple, peut être appliqué dans un cas fort complexe, notamment celui de nous procurer des légumes à bon compte dans une saison où il n'y en a plus ; voici comment :

Vous avez bien quelques navets blancs, roses, ou de n'importe quelle variété ; ils ne valent plus rien à cette époque, à moins que vous ne les destiniez à la nourriture des bestiaux.

Vous prendrez une caisse, au fond de laquelle vous mettrez une couche de sable de deux centimètres ; là-dessus vous poserez les navets et vous remplirez également, au moyen de sable, les interstices qu'ils laissent entre eux. Portez cette caisse dans une serre et n'oubliez pas de fermer le couvercle, après avoir donné un léger arrosement.

Après fort peu de temps ces navets auront produit des jets d'un blanc jaunâtre de 40 centimètres de long, qui, cueillis et préparés convenablement, formeront un plat distingué, excellent et utile, « *a distinct, excellent and useful dish*, » comme le dit M. J. Wrigh, dans le *Journal of Horticulture*.

Au lieu d'agir avec les navets de la façon que nous venons de décrire, on peut les traiter comme les choux-marins.

H. RONSE.

(*Bulletin d'arboriculture, de floriculture et de culture potagère*).

*
**

Destruction de l'Anthonome du Pommier. — M. Hazard, jardinier à Saint-Vaast-de-Longmont (Oise), a fait, à la Société d'horticulture de Soissons, communication d'un procédé de destruction de cet insecte. Ce nouveau procédé de destruction, tiré du journal l'*Echo de l'Oise*, consiste à faire des fumigations de soufre dans les pommiers, en mai, à l'époque où naît le charançon, avant l'épanouissement des fleurs. Ces fumigations se font avec un brûleur quelconque qu'on promène entre les branches. Le gaz acide sulfureux produit, éloigne les anthonomes, et empêche ainsi la femelle de percer les boutons à fleurs pour y déposer un œuf dont la larve détruit la fleur avant son épanouissement.

Tous les arbres ainsi fumigés ont, paraît-il, été couverts de fruits, tandis que ceux laissés de distance en distance comme témoins, et qui n'ont pas été soumis à cette opération, n'avaient pas une pomme.

*
**

Maladies et insectes de l'Azalée. — La jaunisse ou chlorose, dont périssent quelquefois les jeunes plantes en voie de formation, est la maladie la plus commune des Azalées. Presque toujours elle est occasionnée par un surcroît d'humidité provenant d'arrosages trop abondants faits en temps froids et humides, et par un sol lourd, compact, se laissant difficilement traverser par l'eau. Cette maladie a pour effet de déterminer la pourriture des racines et le jaunissement des feuilles; elle entraîne la mort du sujet à bref délai si l'on n'y porte remède dès qu'on s'en aperçoit.

Le seul moyen d'enrayer le mal consiste à déplanter les individus affectés et à les mettre dans un sol plus léger après avoir débarrassé la motte de la terre qu'on peut faire tomber sans risquer d'endommager la plante.

Cette maladie sévit aussi en hiver dans les serres et est due aux mêmes causes. Il faut retirer la plante atteinte de son pot, nettoyer la motte et repoter dans un nouveau pot bien drainé. On n'arrose que très peu les plantes chlorotiques.

Quelquefois il arrive que des plantes jusqu'alors bien portantes fanent tout d'un coup. Ce mal subit, dont on ne connaît ni la cause ni le remède à y apporter, a principalement pour siège la tige, et est surtout fréquent chez les plantes d'un certain âge greffées sur l'*Azalée concinna*, qui ne vit qu'un nombre d'années très limité.

La grise et l'araignée rouge, cette dernière principalement, causent de grands ravages dans les cultures d'Azalées.

La grise se développe surtout dans les serres trop chaudes où l'air est sec et rarement renouvelé. Les Gantois s'en défendent en trempant les plantes dans une mixture de soufre et de savon noir largement étendue d'eau, et appliquent ce ramède préventivement plusieurs fois par année, surtout au moment de la rentrée, de la sortie, du bouturage et du greffage.

SAINT-LÉGER.

(*Horticulture Belge*).

Leçons d'Horticulture.

JANVIER 1893.

ARBORICULTURE : *Taille des Arbres à fruits à noyaux.*

CULTURE D'ORNEMENT : *Des Jardins à la Française.*

POTAGER : *Culture artificielle de la Chicorée sauvage.*

- Senlis* : Dimanche 8, au jardin, après la séance.
- Barbery* : Jeudi 12, à 10 heures, à la mairie.
- Crépy* : Dimanche 15, à 2 heures de l'après-midi, à l'école communale.
- Betz* : Jeudi 19, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- La Chapelle* : Dimanche 22, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Naze, propriétaire.
- Nanteuil* : Jeudi 26, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
- Creil* : Dimanche 29, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Le Professeur se tiendra à la disposition des personnes présentes pour leur donner les renseignements qu'elles croiraient devoir lui demander.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1885, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif réduit.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 50	6 fois de suite. . .	40 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois de suite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcelles et immeubles de MM. les Notaires et Avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.